

**COMITE SYNDICAL
DU PETR PAYS D'ARGENTAN D'AUGE ET D'OUICHE**

Lundi 19 février 2018 – 18h30 – Gacé

COMPTE-RENDU

Etaient présents : M. Laurent BEAUVAIS, Mme Véronique CHABROL, M. Pierre COUPRIT, M. Bernard DABIEL, M. Pascal GADEYNE, M. Sébastien GOURDEL, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Charles HAUTON, Mme Josette LASSEUR, M. Jean-Pierre LATRON, M. Michel LERAT, Mme Chantal LOISEL-NICOLEAU, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Daniel MARIE, M. Dominique NETZER, Mme Nelly NOGUES, M. Roger RUPPERT, M. Hubert SEJOURNE, M. Jean-Marie VERCRUYSSSE, M. Jacques VAUQUELIN, M. Gérard VIEL.

Etaient excusés : M. François DREUX, M. Philippe JIDOUARD, M. Frédéric LEVEILLE, Mme Marie-Thérèse MAYZAUD, M. Pierre PAVIS, Mme Pascale STALLEGGER.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 21

Nombre de pouvoirs : 0

Le Président, Jean-Marie VERCRUYSSSE, accueille les membres présents, et fait part des excuses et des pouvoirs pour cette réunion.

1

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2017

Compte-rendu adressé aux membres du Comité avec la présente note.

Le Président propose d'approuver le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Syndical qui s'est tenue le 19 décembre 2017.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2018 – 02 – 01
OBJET : COMPTE DE GESTION 2017 DU PETR**

Le Président aborde le point sur le compte de gestion 2017 du PETR.

Le compte de gestion 2017 a été transmis au PETR par la Trésorerie d'Argentan.

Il retrace les opérations de l'année réalisées en dépenses et en recettes.

Le compte de gestion 2017 présenté et détaillé en Comité Syndical est le suivant :

04000 - PETR PAPAO-PAYS D OUCHE
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	171 389,31	845 874,06	1 017 263,37
Titres de recettes émis (b)	157 922,47	330 316,10	488 238,57
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	157 922,47	330 316,10	488 238,57
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	171 389,31	845 874,06	1 017 263,37
Mandats émis (f)	96 631,61	416 394,89	513 026,50
Annulations de mandats (g)	0,00	2 834,80	2 834,80
Dépenses nettes (h = f - g)	96 631,61	413 560,09	510 191,70
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	61 290,86		
(h - d) Déficit		83 243,99	21 953,13

04000 - PETR PAPAO-PAYS D OUCHE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	10 496,31	0,00	61 290,86	0,00	71 787,17
Fonctionnement	358 507,15	126 813,69	-83 243,99	0,00	148 449,47
TOTAL I	369 003,46	126 813,69	-21 953,13	0,00	220 236,64
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	369 003,46	126 813,69	-21 953,13	0,00	220 236,64

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2017 du Comptable public du PETR.

DELIBERATION N° 2018 – 02 – 02
OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU PETR

Pour le vote du compte administratif, le Président Jean-Marie VERCRUYSSSE, sort de la salle.
Le 1^{er} Vice-président Laurent BEAUVAIS, présente le compte administratif 2017.
Le document budgétaire, adressé aux membres, comprend une synthèse du compte administratif 2017, et le détail des postes comptables (prévu et réalisé 2017).
Le compte administratif 2017 présenté et détaillé est le suivant :

FUNCTIONNEMENT				
DEPENSES		BP 2017	Réalisé 2017	
		845 874,06	413 560,09	
O11	Charges à caractère général	101 350,00	65 608,50	
O12	Charges de personnel et frais assimilés	319 800,00	319 115,03	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	394 144,75	4 257,25	
O22	Dépenses imprévues	3 000,00	0,00	
O23	Virement à la section d'investissement	3 000,00	0,00	
O42	Opérations d'ordre - dotations aux amortissements	24 579,31	24 579,31	
RECETTES		BP 2017	Réalisé 2017	Reste à percevoir 2017
		845 874,06	330 316,10	326 089,93
70	Produits des services du domaine et ventes directes	20 000,00	13 097,98	7 121,11
74	Dotations et participations	594 180,60	315 434,04	318 968,82
77	Produits exceptionnels	0,00	1 000,00	0,00
O13	Atténuations de charges	0,00	784,08	0,00
OO2	Résultat de fonctionnement reporté N-1	231 693,46	0,00	0,00
O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
			Résultat de fonctionnement	Résultat avec intégration des restes à percevoir
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017			-83 243,99 €	242 845,94 €
Résultat de clôture 2017 (avec report N-1)			148 449,47 €	474 539,40 €

INVESTISSEMENT				
DEPENSES		BP 2017	Réalisé 2017	Reste à réaliser 2017
		171 389,31	96 631,61	41 313,00
20	Immobilisations incorporelles	162 889,31	96 631,61	41 313,00
21	Immobilisations corporelles	1 500,00	0,00	0,00
O20	Dépenses imprévues	7 000,00	0,00	0,00
OO1	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
O40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
RECETTES		BP 2017	Réalisé 2017	Reste à percevoir 2017
		171 389,31	157 922,47	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	133 313,69	133 343,16	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
OO1	Résultat d'investissement reporté N-1	10 496,31	0,00	0,00
O21	Virement de la section de fonctionnement	3 000,00	0,00	0,00
O40	Opérations d'ordre transferts entre sections	24 579,31	24 579,31	0,00
			Résultat d'investissement	Résultat avec intégration des restes à réaliser
Résultat d'investissement de l'exercice 2017			61 290,86 €	19 977,86 €
Résultat de clôture 2017 (avec report N-1)			71 787,17 €	30 474,17 €

RESULTAT GLOBAL 2017	Résultat global
Résultat de l'exercice 2017	-21 953,13 €
Résultat de clôture 2017 (avec report N-1)	220 236,64 €

INVESTISSEMENT	
Résultat au 01/01/2017	
Excédent	10 496,31 €
Déficit	
Année 2017	
Recettes	157 922,47 €
Dépenses	96 631,61 €
Résultat année 2017	61 290,86 €
Résultat au 31/12/2017	
Excédent	71 787,17 €
Déficit	

FONCTIONNEMENT	
Excédent de Fonctionnement N-1	
Excédent Fonctionnement 2016	358 507,15 €
Affectation à l'investissement	126 813,69 €
Affectation à l'excédent reporté	231 693,46 €
Reprise au 01/01/2017	
Excédent	231 693,46 €
Déficit	
Année 2017	
Recettes	330 316,10 €
Dépenses	413 560,09 €
Résultat année 2017	- 83 243,99 €
Résultat au 31/12/2017	
Excédent	148 449,47 €
Déficit	

Le Compte Administratif présente un résultat global de l'exercice 2017 de – 21 953,13 €.

En intégrant les reports de l'année 2016, le Compte Administratif présente un résultat global de clôture de l'exercice 2017 de 220 236,64 €.

Les restes à réaliser en investissement pour 2018 se montent à 41 313 € (pour le SCOT).

Les subventions restant à percevoir se montent à 326 089,93 € au 31 décembre 2017.

Après avoir entendu l'exposé du 1^{er} Vice-président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité (le Président ne prenant pas part au vote) :

- **D'approuver le compte administratif 2017 du PETR, signé par les membres présents.**

4

DELIBERATION N° 2018 – 02 – 03
OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le Président propose ensuite de passer à l'affectation du résultat.

Le compte administratif 2017 présente un excédent d'exploitation de 148 449,47 €.

La section d'investissement présente un excédent de 71 787,17 €.

Les restes à réaliser en section d'investissement (études SCOT engagées) se montent à 41 313,00 €.

Il n'est pas nécessaire d'exécuter de virement à la section d'investissement.

Il convient d'affecter un excédent reporté de 148 449,47 €.

Résultat d'exploitation 2017	148 449,47 €
Excédent d'investissement 2017	71 787,17 €
Restes à réaliser 2017	41 313,00 €
Virement à la section d'investissement	- €
Affectation en excédent reporté	148 449,47 €

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'affecter le résultat 2017 de 148 449,47 € en excédent de fonctionnement reporté (compte 002).**

DELIBERATION N° 2018 – 02 – 04
OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 DU PETR

Le Président rappelle que le Comité Syndical du PETR a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire 2018 lors de la séance du 19 décembre 2017.

Conformément à la réglementation, le budget doit être voté dans les 2 mois suivant ce Débat.

Le projet de budget détaillé a été adressé aux membres du Comité Syndical.

Une erreur est corrigée sur le document qui avait été adressé aux membres, par rapport à une opération d'ordre oubliée (dotation aux amortissements) aux comptes 042 et 040.

La section d'investissement est proposée en sur-équilibre, mais sincère.

Le budget primitif 2018 présenté et détaillé est le suivant :

BUDGET PRIMITIF 2018 PETR			
Synthèse			
 FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
O11	Charges à caractère général	80 650,00	70 Produits des services du domaine et ventes diverses
O12	Charges de personnel et frais assimilés	279 850,00	74 Dotations et participations
65	Autres charges de gestion courante	395 860,00	76 Produits financiers
67	Charges exceptionnelles	368 696,72	77 Produits exceptionnels
O22	Dépenses imprévues	2 000,00	
O23	Virement à la section d'investissement	0,00	OO2 Résultat de fonctionnement reporté
O42	Opérations d'ordre - dotations aux amortissements	44 242,38	O42 Opérations d'ordre de transferts entre sections
TOTAL		1 171 299,10	TOTAL
			1 171 299,10
Budget fonctionnement en équilibre			- €
 INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20	Immobilisations incorporelles	42 313,00	10 Dotations, fonds divers et réserves
21	Immobilisations corporelles	0,00	13 Subventions d'investissement
O20	Dépenses imprévues	3 000,00	O21 Virement de la section de fonctionnement
OO1	Résultat d'investissement reporté	0,00	OO1 Résultat d'investissement reporté
O40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	O40 Opérations d'ordre transferts entre sections
TOTAL		45 313,00	TOTAL
			128 529,55
Budget investissement en sur-équilibre			83 217 €
PREVISION DEPENSES TOTALES		1 216 612,10 €	PREVISION RECETTES TOTALES
			1 299 828,65 €

5

Une simulation de budget prévisionnel sur les années 2018 / 2019 / 2020 est aussi présentée pour montrer l'impact de la fin du financement de la Région.

Les membres échangent à cette occasion sur les futures thématiques qui pourraient être traitées par le PETR. Les thèmes du logement (vacance, réhabilitation, centre-bourg, ...), et de l'alimentation (approvisionnement, circuits courts, restauration collective, ...) sont notamment évoqués.

Le Président signale qu'actuellement l'équipe du PETR est bien occupée sur les différentes actions en cours (Leader, SCOT, Contrat région, Contrat Ruralité, OCM, ...). Toutefois, le travail sur le SCOT va progressivement diminuer d'ici la fin de son élaboration. L'équipe pourra donc passer à de nouveaux sujets de travail proposés par le Comité Syndical.

Le Président propose d'en débattre après l'arrêt du SCOT.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le budget primitif 2018 du PETR, signé par les membres présents.**

DELIBERATION N° 2018 – 02 – 05
OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Le Président passe ensuite au rapport d'activité 2017 du PETR.
Ce rapport est distribué aux membres présents.
Il est présenté et détaillé en Comité Syndical.
Il sera mis en ligne sur le site du PETR www.p2ao.fr pour consultation.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le rapport d'activité 2017 du PETR.**

INFORMATION
OBJET : CONTRAT AVEC LA REGION

Le Président rappelle que lors du dernier comité Syndical, il a été demandé que les collectivités fassent remonter les projets au PETR afin de préparer les fiches actions à soumettre ensuite aux services de la Région pour analyse, avant intégration des projets dans le futur Contrat.

Le PETR a eu de nombreux échanges avec les collectivités, afin d'aboutir à une liste de projets à proposer à la Région.

Les critères de la Région font que tous les projets ne seront pas forcément retenus, mais dans le cadre d'une négociation, il peut être possible de justifier et d'argumenter sur le caractère particulier de certains projets que le territoire voudrait voir inscrits au Contrat.

Une liste provisoire de projets est présentée aux membres. Plusieurs éléments sont encore attendus pour finaliser certaines fiches de projets.

Un point sera fait lors du prochain Comité Syndical, sur les premiers retours et avis de la Région.

6

INFORMATION
OBJET : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est actuellement dans la phase de l'élaboration de la troisième partie : le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Ce document a été débattu dans un premier temps en Commission SCOT le 5 décembre.

Le projet de DOO (document de 98 pages) a été diffusé aux membres du Comité Syndical lors de la réunion du 19 décembre 2017.

Depuis le début d'année 2018, des échanges ont eu lieu avec chacune des 3 CdC et leurs services Urbanisme afin de procéder à des corrections, ou à des ajustements.

Le projet de DOO a été soumis aux Personnes Publiques Associées (PPA) lors d'une réunion spécifique le 16 février.

Comme décidé par les élus de la Commission SCOT, le projet de DOO est aussi présenté sur le territoire lors de réunions publiques. La première réunion a eu lieu le 15 février à Vimoutiers. Les deux autres se tiendront à L'Aigle le 20 mars et à Argentan le 21 mars.

Par la suite, les prestataires de l'élaboration du SCOT et du volet environnemental du SCOT finaliseront la préparation des pièces constitutives du SCOT.

La prochaine réunion du Comité Syndical sera donc dédiée à l'arrêt du projet de SCOT. Le PETR pourra ensuite transmettre le projet de SCOT pour avis (3 mois de délai) avant de mettre le SCOT arrêté en phase d'enquête publique.

INFORMATION

OBJET : OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION (OCM)

Le Président rappelle que l'Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat a démarré le 1^{er} novembre 2017.

Il rappelle aussi que le PETR était dans l'attente de la réponse de l'Etat sur la demande de subvention FISAC.

Le Président informe les membres que le PETR a reçu mi-janvier la réponse favorable du Ministère de l'Economie et des Finances, pour un financement à hauteur de la somme exacte demandée, soit 217 516 €.

La dotation globale de notre OCM est donc définitivement calée, pour un total de 435 032 €.

Ainsi, pour 1 € apporté par les CdC du PETR, ce sont 5,55 € mobilisés pour les projets du territoire.

Un premier Comité de Pilotage a eu lieu le 12 décembre 2017, durant lequel 12 dossiers ont reçu un avis favorable.

A ce jour, une dizaine de nouveaux dossiers ont été réceptionnés au PETR, et d'autres dossiers sont en cours de préparation.

Aussi, un prochain Comité de Pilotage pourrait se tenir mi-mars.

QUESTIONS DIVERSES

- Point d'actualité issues des échanges avec l'ANPP, notre fédération des Pays et des PETR : il y a en ce moment des échanges au niveau national sur une possible législation à venir pour moderniser les SCOT. En effet, dans plusieurs cas après les fusions de CdC, des SCOT se retrouvent à l'échelle d'un même EPCI, ce qui pose des questions de légitimité et d'intérêt par rapport à un PLUI. Ce n'est pas le cas de notre SCOT qui regroupe 3 EPCI et plusieurs PLUI, mais il faut être attentif aux évolutions de cadre juridique.

L'ANPP suit cette question avec les Ministères concernés. Le PETR participe aux échanges sur ce thème.

D'autres informations sont suivies par le PETR avec l'ANPP, notamment concernant de futures annonces gouvernementales sur les territoires ruraux ou sur les contrats de ruralité.

- Echanges avec la Région sur Leader : le Président du PETR avait écrit au Président de Région pour remettre en cause et faire évoluer une instruction Leader des services de la Région sur des dossiers de véhicules électriques ou de gratifications de stagiaires rendus inéligibles. La réponse de la Région, signée par le directeur général des services, ne laisse aucune possibilité de modification de ces instructions. Courrier joint à la fin de ce compte-rendu.

En l'absence d'autres questions, le Président clôt la séance du Comité Syndical à 20h00.





RÉGION
NORMANDIE

PETR PAIVAC - Pays d'Argentan
d'Auge et d'Ouche

09 FEV. 2018

MONSIEUR JEAN-MARIE VERCRIUSSE
PRESIDENT PAYS D'ARGENTAN D'AUGE ET D'OUCHE
MAISON DES ENTREPRISES ET DES TERRITOIRES
12 RUE DE SEES
BP 40038
61202 ARGENTAN CEDEX

Caen, le **05 FEV. 2018**

Objet du dossier : Demande de précisions subvention
FEADER
Votre dossier n° MN / D18-00442 est suivi par
Madeline NICOLAS
02.32.76.86.10 / Madeline.NICOLAS@normandie.fr
Direction Aménagement des Territoires
Service Vie des Territoires et Contractualisation
Pôle FEADER Développement Local

Monsieur le Président,

Vous avez attiré mon attention sur les conclusions apportées sur quatre dossiers FEADER de la sous mesure 19.2 LEADER. Ces dossiers ont été instruits par les services de la Région pour être présentés au comité de programmation LEADER du GAL du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche le 4 décembre 2017.

Ils concernent, l'achat de véhicules électriques par la commune de la Sap-en-Auge et par la ville de l'Aigle, ainsi que la réalisation d'une étude d'aménagement touristique entre les communes de Saint Evroult Notre Dame du Bois et la Gonfrrière.

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre demande de réexaminer ceux-ci. Néanmoins, au vu des éléments suivants, rien ne permet de remettre en cause leur conclusion :

L'acquisition d'un véhicule électrique est une dépense éligible comme indiquée dans le cadre de la fiche action n° 6 " Accompagner le territoire vers la transition énergétique et le développement durable " qui vise notamment à "développer de nouvelles mobilités plus durables (covoiturage, véhicules électriques et bornes de recharge pour véhicules électriques, services hippomobilités, ...)". Cependant, on peut s'interroger sur la notion même de projet (ici réduit à la seule acquisition d'un véhicule) et sur sa finalité limitée au fonctionnement habituel de la structure (principe d'additionnalité : article 95 point 2 du règlement (UE) 1303/2013).

- Les dépenses d'achat du véhicule ne sont pas pour le Service Instructeur de la Région, directement rattachées à une opération tel que défini par le règlement n° 1303/2013 comme « un projet, une action ou un groupe de projets sélectionnés [...], qui contribue à la réalisation d'objectifs d'une ou plusieurs priorités » ;

REGION NORMANDIE
ABBAYE AUX DAMES - PLACE REINE MATHILDE - CS 60623 - 14035 CAEN CEDEX 1
STANDARD - TEL: 02 31 00 98 98 - FAX: 02 31 06 95 95



- Les deux opérations se font dans le cadre d'un renouvellement de flotte pour les services techniques des communes et de la Police municipale qui relèvent des compétences propres des communes, sans action de communication et d'incitativité particulière à la mobilité.

Le projet de réalisation d'une étude d'aménagement touristique entre les communes de Saint Evroult Notre Dame du Bois et la Gonfrrière, entre bien dans le cadre du financement des opérations visant à « moderniser et/ou créer de nouveaux produits touristiques ». Cependant, les gratifications de stagiaire n'étant pas des dépenses de personnels au sens de l'article L. 3221-3 du code du travail, elles sont inéligibles à la fiche action n°4.

Je vous invite à prendre contact avec le Pôle FEADER développement local du Service vie des territoires et contractualisation - Madame Madeline NICOLAS, 02 32 76 86 10 - pour retravailler les fiches actions concernées, avec l'appui de l'autorité de gestion des fonds FEADER et de l'ASP, pour qu'elles répondent au mieux à l'atteinte de vos objectifs.

En ce qui concerne la limite entre l'opportunité du projet et son instruction, la première relève bien de vos choix stratégiques, alors que la seconde découle de plusieurs analyses d'éligibilités réglementaires encadrées et supervisées par l'Autorité de Gestion.

Au demeurant, je vous remercie pour la reconnaissance du travail réalisé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES



Frédéric OLLIVIER